

Codage spécialisé: E.L.F07.S03.10

Codification des professions disponibles pour cette spécialisation :

I 3201, L 1501, L 1502, L 1503, L 1803, N 1103, N 1303, O 1201, O 1202, O 1203, O 1301, O 1401, P 1101, P 1203,
P 1301

Fiche d'identité de la spécialité: Psychologie du travail et de l'organisation

Niveau: Licence.

Domaine: Sciences humaines et sociales.

Filière : Sciences Sociales - Psychologie.

Spécialité: Psychologie du travail et de l'organisation

1- Localisation de la formation:

Faculté: sciences humaines et sociales.

Département: psychologie, sciences de l'éducation et d'orthophonie

Référence de l'arrêté de l'habilitation: N° 828 du 26/07/2016

Qui comprend l'appariement des formations dans la licence qualifiant à Université de Batna 1 dans le domaine des sciences sociales et humaines

2- Partenaires extérieurs :

Partenaires d'autres institutions universitaires : Université de Sétif 2, Université d'Oum El Bouaghi, Université de Khenchela, Université de Biskra, Université de Constantine 2, Centre Universitaire Brika, Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique.

Autres institutions et partenaires sociaux et économiques:

- Direction de la santé.
- Direction de l'éducation nationale.
- Direction de l'activité sociale.
- Institutions punitives.
- Institutions culturelles.
- Institutions de jeunesse et de sport.
- Sonatrach
- Naftal
- Sonelgaz
- Lactobacille Aurès
- Moulins d'Aurès
- Algérie Telecom Batna
- Institutions économiques publiques et privées

3. Organisation générale de la formation : position du projet



4- Contexte de la formation:

Le contenu de la formation en psychologie comprend des matières d'organisation et de travail avec un contenu qui sert la spécialisation, ses objectifs et ses perspectives, où le travailleur et la psychologie du leadership sont étudiés, l'analyse du travailleur individuel par rapport à son travail, la performance professionnelle et fonctionnelle, l'environnement professionnel, en plus de la psychologie du leadership et de la gestion et tout ce qui concerne la gestion des institutions, et la formation leur garantit des mesures en méthodologie et en statistiques, ce qui contribue à leur formation scientifique et de recherche.

5 - Objectifs de la formation:

Le projet proposé offre une formation selon le nouveau système (LMD) et vise à former les étudiants selon de nouvelles normes qui tiennent compte des transformations en cours dans la stratégie de mondialisation et des efforts déployés par l'État pour réformer le système universitaire afin d'être en conformité avec les normes internationales au niveau de la formation, ainsi que l'unification des diplômes afin que l'étudiant universitaire algérien puisse être doté de connaissances et d'expériences lui permettant de s'intégrer dans les systèmes de formation locaux et internationaux.

Ce projet a pris en compte dans sa réalisation tout ce qui précède afin de former des cadres qui ont leur présence au niveau de toutes les institutions éducatives, organisationnelles, industrielles, de santé et de services, ainsi que d'ouvrir des pistes de formation académique pour la recherche scientifique et le développement du domaine de la connaissance.

Le projet se caractérise par :

- Mettre l'accent sur les unités d'enseignement spécialisées.

- Lier la formation à la modernisation et aux connaissances modernes sans compromettre l'identité et la langue.
- Le projet prend en compte l'ouverture aux différentes connaissances, aux langues étrangères et à l'informatique.

6- Profils et compétences visés

Ce projet est développé selon une philosophie pédagogique visant à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances avancées à travers des unités éducatives. Chaque unité comprend un ensemble intégré de mesures en fonction des unités du parcours de formation et chaque échelle a été attribuée une taille horaire spécifique entre les cours et les travaux dirigés sous forme de recherche sur le terrain dans divers sujets qui améliorent permettant à l'étudiant de s'intégrer davantage dans le travail académique méthodiquement et cognitivement.

L'étudiant réussit en obtenant une moyenne globale égale ou supérieure à 10 sur 20.

7-Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité

Ce projet vise principalement à former des éléments capables de s'engager dans la vie pratique, avec des capacités et des expériences scientifiques et de connaissances, leur permettant de s'intégrer dans de multiples cheminements de carrière, l'enseignement général, l'enseignement supérieur, le journalisme, les secteurs sociaux et économiques. Prévention et sécurité..... etc.

L'emploi doit se faire au niveau des institutions économiques de nature administrative, sanitaire et éducative.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 828 du 26 Mars 2016

portant mise en conformité des Licences habilitées au titre de l'université de Batna1 pour le domaine «Sciences Humaines et Sociales»

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°158 du 07 Aout 2008 portant habilitation d'une licence académique et professionnalisantes ouverte au titre de l'année universitaire 2008-2009 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°78 du 06 Mai 2009, modifié, portant habilitation de licences ouverte au titre de l'année universitaire 2008-2009 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°153 du 06 Juillet 2009 portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2009-2010 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°273 du 07 Septembre 2010 portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2010-2011 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°503 du 04 Septembre 2011 portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2011-2012 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°243 du 01 Octobre 2012 portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2012-2013 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°505 du 23 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine «Sciences Humaines et Sociales», filière «Sciences humaines» ;
- Vu l'arrêté n°506 du 23 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine «Sciences Humaines et Sociales», filière «Sciences sociales» ;
- Vu l'arrêté n°507 du 23 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine «Sciences Humaines et Sociales», filière «Sciences islamiques» ;
- Vu l'arrêté n°654 du 24 Septembre 2013, modifié, portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2013-2014 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°502 du 15 juillet 2014 fixant la nomenclature des filières du domaine «Sciences Humaines et Sociales» en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master ;

- Vu le procès-verbal de la réunion des présidents des Comités Pédagogiques Nationaux des Domaines élargie aux secrétaires permanents des conférences régionales, tenue à l'université de Sidi Bel Abbes, les 03 et 04 décembre 2014;

- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences Humaines et Sociales», pour l'élaboration du référentiel des spécialités de Licences, tenue à l'université de constantine2, le 18 février 2016.

- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences Humaines et Sociales», portant validation de la conformité des licences, présentées par les établissements universitaires, avec le référentiel établi par le Comité Pédagogique National du Domaine, tenue à l'université de constantine2, le 26-27 Avril 2016.

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté a pour objet la mise en conformité des Licences du domaine «Sciences Humaines et Sociales», habilitées au titre de l'université de Batna1, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux étudiants inscrits en licence antérieurement à l'application du socle commun de Licence.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études conformément au référentiel, peuvent le faire via le système de passerelles. Les unités d'enseignement acquises antérieurement, sont alors capitalisables et transférables dans le nouveau parcours suivi par l'étudiant, suivant une correspondance des unités d'enseignement établie par les équipes pédagogiques des spécialités de Licence de l'établissement concerné.

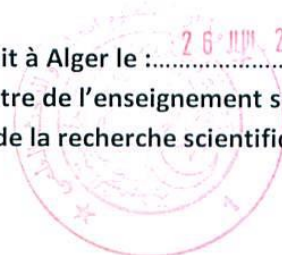
Art. 3 : Sont abrogées, les spécialités des licences du domaine «Sciences Humaines et Sociales», habilitées au titre de l'université de Batna1 en vertu de:

- l'arrêté n°158 du 07 Aout 2008,
- l'arrêté n°78 du 06 Mai 2009, modifié,
- l'arrêté n°153 du 06 Juillet 2009,
- l'arrêté n°273 du 07 Septembre 2010,
- l'arrêté n°503 du 04 Septembre 2011,
- l'arrêté n°243 du 01 Octobre 2012,
- l'arrêté n°654 du 24 Septembre 2013, modifié.

Art. 4 : L'application du présent arrêté prend effet à compter de l'année universitaire 2016-2017.

Art. 5 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Batna1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le : 26 JUIN 2016
Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



Annexe :
Mise en conformité des Licences habilitées
au titre de l'Université de Batna 1
pour le domaine « Sciences Humaines et Sociales »

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines - Archéologie	Archéologie	A
	Sciences Humaines - Bibliothéconomie	Technologie de l'information et de la documentation	A
	Sciences Humaines - Histoire	Histoire générale	A
	Sciences Humaines - Sciences de l'information et de la communication	Information	A
	Sciences Islamiques - Charia	Charia et Droit	A
		Fiqh et Oussoul	A
	Sciences Islamiques - langue arabe et civilisation islamique	Histoire et civilisation islamique	A
		Langue arabe et études coraniques	A
	Sciences Islamiques - Oussoul Eddine	Aqida et religions comparées	A
		Dawa et culture islamique	A
		Ecriture et Sunna	A
	Sciences Sociales - Orthophonie	Orthophonie	A
	Sciences Sociales - Philosophie	Philosophie générale	A
	Sciences Sociales - Psychologie	Psychologie clinique	A
		Psychologie du travail et de l'organisation	A
		Psychologie scolaire	A
Sciences Sociales - Sciences de l'éducation	Conseil et orientation	A	
Sciences Sociales - Sciences des populations	Sciences des populations	A	
Sciences Sociales - Sociologie	Sociologie	A	